

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
du JEUDI 7 JUIN 2018 à 20 HEURES**

Affiché le 15/06/2018

Date de convocation : 30 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

Présents : Mmes. BOURBON, VALLIN, GUILLOT, et ELYSEE

MM. VERGUET, PIONCHON, MARTIN, REY, GROS, BARBE et PERONNIER

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes. GIRIN et GRAMELLE, MM. ROYER et PERROT-MINNOT

Secrétaire de séance : Mme. VALLIN Danièle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix pour les votes : 11

1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 5 avril 2018 et approuvé à l'unanimité.

2) - ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport du commissaire enquêteur / enquête publique PLU et zonage des eaux pluviales,
- Projet de règlement intérieur d'utilisation des locaux et espaces extérieurs de la maison des associations (ancienne école de Tramonet),
- Subvention de fonctionnement au Foyer Socio-éducatif du Collège « La Forêt »,
- Décision modificative n° 01 au budget primitif 2018,
- Questions diverses.

3) – COMPTE- RENDU DES DELIBERATIONS

Décision n° 18/2018 : adoption du règlement intérieur d'utilisation des locaux et espaces extérieurs de la maison des associations (ancienne école de Tramonet)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'adopter un règlement intérieur pour l'utilisation des locaux et des espaces extérieurs de l'ancienne école de Tramonet, mis à disposition des associations locales.

Il rappelle que conformément à ce qui avait été annoncé et budgétisé, après les travaux de réfection de la cour, du préau puis la création d'un jeu de boules, c'est l'espace fermé du rez-de-chaussée, ancien local technique communal, qui a fait l'objet d'un réaménagement. Celui-ci sera prochainement destiné aux réunions et activités habituelles des associations belmontoises, au même titre que le local de l'étage déjà mis à disposition depuis quelques années.

Monsieur le Maire précise que ce règlement, dont le projet a été transmis à tous les conseillers municipaux, fixe les modalités d'utilisation des locaux et des extérieurs du site nouvellement appelé « la maison des associations » et donc mis principalement à disposition du tissu associatif local.

Il rappelle qu'une partie du bâtiment est occupée par le logement communal loué par un particulier et que les règles d'utilisation de l'espace restant par les associations, notamment concernant les nuisances et le stationnement, doivent être respectées.

Il précise également la possibilité d'une utilisation très exceptionnelle pour des réunions d'associations extérieures ou organismes publics et indique que la commune se réserve également le droit de réquisitionner, pour une durée limitée et en cas d'urgence, le local du rez-de-chaussée. Ce règlement détermine, entre autre, les modalités de réservation, les conditions de mise à disposition fixe ou ponctuelle, les responsabilités de chacun et les règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. Il fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur d'utilisation des locaux et espaces extérieurs de la maison des associations, ancienne école de Tramonet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération 19/2018 : subvention au Foyer-Socio Educatif du Collège « La Forêt »

Monsieur le Maire rappelle les conséquences de la dissolution du syndicat intercommunal du collège qui allouait les subventions aux associations du Collège de Saint-Genix-sur-Guiers et percevait, en retour, une participation des Communes membres. Il rappelle également que les crédits restants du syndicat leur avaient été reversés afin qu'elles puissent financer leurs activités pendant quelques années.

Il donne lecture d'un courrier du Foyer-Socio Educatif du collège qui sollicite à nouveau les communes pour le versement d'une subvention leur permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Faciliter l'accès à la culture avec le financement de divers projets : partenariat avec l'espace Malraux, sorties pédagogiques à Vienne, à Turin...
- Favoriser la vie associative du collège : club théâtre, chorale, photos..., aménagement de la salle du foyer et de la cour...

Il propose d'allouer une subvention au Foyer-Socio Educatif du Collège « La Forêt ».

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'une subvention pour un montant de 260, 00 Euro soit 10, 00 Euro par enfant fréquentant le collège et domicilié à Belmont-Tramonet.

Délibération 20/2018 : décision modificative n°1 au budget primitif 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de corriger une écriture portée au chapitre 77 de la section recette de fonctionnement prévue également au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » concernant la reprise de l'ancien véhicule communal.

Il signale également une subvention d'équipement allouée par le conseil départemental pour l'opération d'équipement n° 87 concernant l'aménagement de l'ancienne école de Tramonet.

Il précise la nécessité d'acquérir une balayeuse de voirie et présente divers devis à l'assemblée.

Il propose la décision modificative suivante :

Article comptable / Libellé	Sens du compte Dépense Recette	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
7788 Produits exceptionnels divers	R	8.000, 00 €	
023 Virement à la section d'investissement	D	8.000, 00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
021 Virement de la section de fonctionnement	R	8.000, 00 €	
1323 – 87 Subvention d'équipement du département / opération ancienne école de Tramonet	R		4.721, 00 €
2315 Immobilisation en cours crédits non affectés à une opération	D	18.279, 00 €	
21578 – 68 Matériel et outillage de voirie	D		15.000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'acquisition d'une balayeuse de voirie et le choix du devis de l'entreprise Chavanel Agri pour un montant HT de 11.200, 00 Euro,
- Approuve la décision modificative n°1 au budget comme proposée ci-dessus.

4) - COMPTE RENDU et QUESTIONS DIVERSES

• Présentation du rapport du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique conjointe PLU et zonage des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle la période d'enquête du 3 avril au 3 mai 2018 inclus et précise que Monsieur NIVELLE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble, a remis en mairie son rapport d'enquête. Celui-ci a été transmis par courriel à l'ensemble des conseillers le 1^{er} juin 2018.

Le TITRE I comprend toute la procédure de réalisation du projet PLU :

- La concertation du public pendant toute la durée de l'élaboration du PLU 2009 – 2017 (les notes d'informations, les bulletins, les journaux, les réunions publiques),
- La consultation des personnes publiques (Etat - service environnement DDT, Région, Département, SCOT, CCVG, Syndicats, chambres d'agriculture, de commerce...)
- Le lancement de l'enquête (l'arrêté d'enquête, la publicité et affichage obligatoire),
- Les documents de l'enquête : rapport de présentation de la commune (environnement-démographie...), PADD, OAP, plans de zonage et règlement, annexes sanitaires...
- Le contexte territorial, le SCOT...
- Le Procès-verbal de synthèse du commissaire liste toutes les observations écrites ou orales du public et les remarques et avis des Personnes Publiques Associées.

Des annexes sont également jointes au TITRE I notamment le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage :

- Annexe 6.1 – réponses aux observations du public émises lors de l'enquête (un tableau des remarques du registre d'enquête publique avec une colonne réponse de la commune),
- Annexe 6.2 – réponse aux questions du commissaire concernant les remarques et avis des personnes publiques associées.

Le TITRE II

Conclusions personnelles et avis motivé du commissaire enquêteur pour lequel notre projet Plan Local d'Urbanisme est cohérent. Il est compatible avec le schéma SCOT de l'Avant Pays Savoyard. Toutefois, il convient d'apporter quelques petites modifications ou informations supplémentaires suite aux diverses observations et notamment les remarques des Personnes Publiques Associées (PPA). Monsieur le Maire précise l'avis défavorable de la chambre d'agriculture concernant les zones 2AUe (extension de la zone d'activité économique) et 2AUeq pour « équipement » réservée dans le cadre d'un projet non confirmé à ce jour d'une caserne intercommunale.

Il précise également qu'en ce qui concerne l'extension du parc Val Guiers un rapport de présentation et de justifications de la Communauté de Communes Val Guiers a été remis au commissaire enquêteur et que pour celle concernant un projet d'équipement intercommunal, le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) a transmis un courrier proposant de maintenir la réserve foncière.

Il rappelle que seul un projet abouti permettrait d'envisager une urbanisation sur ces terrains dont le zonage en 2AU ne permet aucune réalisation sans une procédure obligatoire de modification du PLU. La commission urbanisme, le bureau d'études et les PPA se réuniront ce vendredi 8 juin pour une réunion post enquête publique visant à prendre en considération les remarques et apporter les corrections règlementaires et techniques nécessaires au projet PLU, avant une approbation du document, par le conseil municipal, courant juillet 2018.

- **Divers travaux**

Maison des associations (ancienne école de Tramonet)

Une dalle sera prochainement réalisée sur le local ancienne cuve à fioul. La peinture au sol du local réaménagé au rez-de-chaussée sera réalisée dans les semaines à venir par Quentin, agent communal. Monsieur le Maire précise un subventionnement à hauteur de 25% pour cette opération de travaux, sur les espaces clos et ouverts de l'ancienne école de Tramonet, estimés à 54.000 € HT soit 4.721 € du département et 8.786 € de la région.

2^{ème} phase – Projet d'aménagement de la traversée des Chaudannes

Monsieur le Maire signale qu'une nouvelle rencontre a eu lieu le 25 mai 2018 avec le bureau d'études et le Conseil Départemental.

Il précise que les aménagements proposés sont validés dans les grandes lignes.

Un projet d'écluse simple en voirie au niveau du pont du Thiers est proposé. Il s'agirait de mettre en place une circulation alternée en donnant priorité à un sens qui serait celui de la sortie du village des Chaudannes en direction de Saint Genix sur Guiers. Une mise en situation est à prévoir courant septembre, sur une période de 3 semaines, pour observer le fonctionnement d'un tel aménagement avant de prendre une décision définitive.

Monsieur le Maire précise également qu'il a été demandé au département un financement intégral du réaménagement du carrefour de la RD 35 et RD 916a.

Le financement devra être confirmé avant l'engagement de la commune et le lancement des appels d'offres courant 2019. Le dépôt des dossiers de demandes de subventions devrait être réalisé auprès de la 2^{ème} commission du département, en septembre prochain.

- **Commission communication**

Elle est fixée le jeudi 14 juin 2018 à 19h 30 pour la préparation de la note d'information.

- **Bilan bibliothèque intercommunale**

Danièle VALLIN Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire de Montbel donne le bilan de fonctionnement de la bibliothèque « Montbel Auteurs ».

La moyenne des fréquentations reste stable sur les 2 jours d'ouverture des mercredis et samedis.

Les bénévoles sont satisfaites du fonctionnement actuel.

Madame VALLIN signale un projet d'extension de la mise en réseau des bibliothèques de l'Avant Pays Savoyard (élargissement du réseau existant → Novalaise, Yenne...) et précise que celui-ci n'est pas approuvé par l'équipe des bénévoles ni par les membres du conseil syndical.

Les bénévoles donnent déjà beaucoup de leur temps pour le fonctionnement de la bibliothèque et ce projet nécessiterait un important investissement dans le Contrat Territoire Lecture porté par le SMAPS pour :

- participation à nouveau à de multiples réunions,
- changement de logiciel de gestion,
- participation à la mise en œuvre des manifestations...

Il est précisé qu'il n'y a pour ainsi dire aucun échange sur le réseau actuel, mis en place il y a 5 ans sur les 7 bibliothèques de secteur. Les abonnés ont accès aux bases de données et à l'ensemble des sites mais ne se déplacent pas. Les fonds propres ne tournent pas non plus sur chaque structure.

En conséquence, la bibliothèque de Belmont-Tramonet sortira du réseau d'ici la rentrée septembre.

- **Mise en œuvre du RGPD Règlement européen Général sur la Protection des Données personnelles**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'entrée en vigueur du règlement à la date du 25 mai 2018. Il précise que les prestataires des logiciels de gestion mettent en œuvre un système de protection des bases de données et que la commune doit également répertoriée l'ensemble des dossiers sensibles. La commune doit tenir un registre répertoriant l'ensemble des données personnelles et les mesures mis en œuvre pour les protéger. Un délégué désigné par la collectivité s'assurera du respect du RGPD.